Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111112ouver-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Dérogations au repos dominical accordées par la commune de Bastia en 2027

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI.

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code du travail et notamment son article L3132-26 ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Bastia n° 2026-11-09 en date du 9 novembre 2026 émettant un avis favorable aux dates d'ouverture dominicale des commerces de la ville ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011112ouver-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Vu les courriers de Monsieur le Maire de Bastia en date du 22 septembre 2026 adressés à Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Bastia et aux organisations représentatives d'employeurs et de salariés (CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, CPME, FDSEA, MEDEF, STC, U2P, UDES, UDFO, UNSA) ;

Vu l'avis défavorable par courriel en date du 23 septembre 2026 de l'Union Départementale CGT de la Haute-Corse ;

Vu les avis favorables de la CFDT et du MEDEF respectivement les 26 septembre et 19 octobre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant que le conseil municipal doit approuver les jours de repos hebdomadaires supprimés au cours de l'année 2027 ;

Considérant que le nombre des dimanches proposé par notre collectivité excède cinq ;

Considérant que la décision du maire est prise après avis conforme de la Communauté d'agglomération de Bastia et soumise, pour avis, aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés ;

Considérant que toutefois leur avis ne lie pas le Maire qui reste libre d'accorder sa dérogation ;

Considérant que l'Union Départementale des syndicats CGT de la Haute-Corse a émis un avis défavorable par mail en date du 23 septembre 2026. La CFDT et le MEDEF ont émis un avis favorable respectivement les 26 septembre et 19 octobre 2026, les autres organisations ne s'étant pas prononcées ;

Considérant qu'afin de respecter ce cadre législatif, une délibération doit intervenir avant le 31 décembre 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Hélène BERETTI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus.

Article unique:

- **Valide** la demande d'ouverture dominicale pour les commerçants de la ville de Bastia pour l'année 2027 :

- 11, 18, 25 juillet,
- 1, 8, 15, 22 et 29 août,
- 5, 12, 19, 26 décembre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026 Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.